

Commune du Gault-Saint-Denis

.....
Séance du 30 octobre 2015
.....

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Date de convocation
22/10/2015

L'an deux mille quinze et le 30 octobre à 20h00, le conseil municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Valérie ARNOULT, première Adjointe.

Présents :

MM : MOREAU Benoist, Mme : ARNOULT Valérie, MM :, GOUSSARD Alain, FOUCHER Jean-Luc, DEL PESO David, COLLARD Sylvain, PAILLEAU Stéphane, LEGRAND Perrine, DELARUE Cyril, Mmes PALLU-CAILLET Axelle, CREPIN Christelle, LELIARD Sabrina et MM ROZAIRE Pascal, DARMIGNY Bertrand et MESLARD Philippe.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mr Pascal ROZAIRE pouvoir à Mme Axelle PALLU-CAILLET.

Secrétaire de séance : Mme Axelle PALLU-CAILLET

ELECTION DU MAIRE

Mme Valérie ARNOULT, 1ère Adjointe, prend la présidence de l'assemblée et procède à l'appel des conseillers.

Mme Valérie ARNOULT demande si il y a des candidatures et enregistre celle de Mr Cyril DELARUE et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Il est procédé au dépouillement.

Mme Valérie ARNOULT proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombres de bulletins nuls ou assimilés : 1
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité requise : 8

A obtenu :

- Mr Sylvain COLLARD : 1 voix
- Mr Cyril DELARUE : 8 voix
- Mr Bertrand DARMIGNY : 1 voix
- Mr Jean Luc FOUCHER : 2 voix
- Mr Benoist MOREAU : 1 voix
- Mr Pascal ROZAIRE : 1 voix

Mr Cyril DELARUE ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Mr Cyril DELARUE prend la présidence et remercie l'assemblée.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjointes au Maire à élire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'élire 2 adjoints, conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le conseil municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de fixer le nombre d'Adjointes au Maire à 2.

ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'Adjointes au Maire à 2,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celles du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du premier adjoint :

1er tour de scrutin :

- Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mr Bertrand DARMIGNY : 6
- Mme Axelle PALLU-CAILLET : 7
- Mr Jean Luc FOUCHER : 1
- Mr Sylvain COLLARD : 1

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour.

Election du premier adjoint :

2ème tour de scrutin :

- Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mr Bertrand DARMIGNY : 6
- Mme Axelle PALLU-CAILLET : 7
- Mr Benoist MOREAU : 1
- Mr Sylvain COLLARD : 1

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour.

Election du premier adjoint :

3ème tour de scrutin :

- Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15

Ont obtenu :

- Mr Bertrand DARMIGNY : 8
- Mme Axelle PALLU-CAILLET : 7

Mr Bertrand DARMIGNY a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint :

1er tour de scrutin :

- Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Christelle CREPIN : 7
- Mr Jean Luc FOUCHER : 8

Mr Jean Luc FOUCHER a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

Mr Cyril DELARUE, nouvellement élu démissionne après l'élection des adjoints et avant la fin de la séance. Après renseignements pris auprès de Mr le Sous-Préfet téléphoniquement, il est procédé à une deuxième élection du Maire.

ELECTION DU MAIRE

1er tour

Mme Valérie ARNOULT, 1ère Adjointe, reprend la présidence de l'assemblée et procède à l'appel des conseillers.

Mme Valérie ARNOULT demande si il y a des candidatures (il n'y a pas de candidatures) et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Il est procédé au dépouillement.

Mme Valérie ARNOULT proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombres de bulletins nuls ou assimilés : 4
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité requise : 6

A obtenu :

- Mr Sylvain COLLARD : 3 voix
- Mr Cyril DELARUE : 3 voix
- Mr Jean Luc FOUCHER : 1 voix
- Mr Benoist MOREAU : 1 voix
- Mr Davis DEL PESO : 1 voix
- Mr Alain GOUSSARD : 2 voix

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour.

ELECTION DU MAIRE

2nd tour

Mme Valérie ARNOULT demande si il y a des candidatures (il n'y a pas de candidatures) et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Il est procédé au dépouillement.

Mme Valérie ARNOULT proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombres de bulletins nuls ou assimilés : 3
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité requise : 7

A obtenu :

- Mr Sylvain COLLARD : 3 voix
- Mr Cyril DELARUE : 3 voix
- Mr Jean Luc FOUCHER : 2 voix
- Mr Davis DEL PESO : 1 voix
- Mr Bertrand DARMIGNY : 1 voix
- Mme Valérie ARNOULT : 1 voix
- Mme Sabrina LELIARD : 1 voix

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour.

ELECTION DU MAIRE

3ème tour

Mme Valérie ARNOULT demande si il y a des candidatures (il n'y a pas de candidatures) et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Il est procédé au dépouillement.

Mme Valérie ARNOULT proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombres de bulletins nuls ou assimilés : 2
- Suffrages exprimés : 13

A obtenu :

- Mr Sylvain COLLARD : 4 voix
- Mr Cyril DELARUE : 3 voix
- Mr Jean Luc FOUCHER : 1 voix
- Mr David DEL PESO : 1 voix
- Mr Pascal ROZAIRE : 2 voix
- Mr Stéphane PAILLEAU : 1 voix
- Mme Perrine LEGRAND : 1 voix

Mr Sylvain COLLARD a été proclamé Maire et a refusé le poste.

Aucun Maire n'est élu.

Fin de la séance : 22h40.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous les membres présents.

SIGNATURES